



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

CAISSE DES ECOLES DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Délibérations  
du Comité de la Caisse des écoles  
Séance du 17 décembre 2020

Nombre de Membres en exercice :  
25

Nombre de membres présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de membres absents : 8

**OBJET :**

DE-CDE-20-12-1-11) APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL POUR LA REALISATION ET L'ANIMATION D'ATELIERS RADIOPHONIQUES

L'an deux mille vingt, le jeudi dix-sept décembre à dix-neuf heures trente,

Le Comité de la Caisse des écoles de Vincennes, dûment convoqué par Madame la Présidente le jeudi 10 décembre 2020, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PITAVY, Vice-Président.

Présents : M. PITAVY, M. BEUZELIN, Mme SÉGURET, M. TOURNE, Mme ODDON, Mme SERVIAN, M. MOULY, Mme RUFFENACH, M. CHARDON, M. RIBET, Mme VERMANT, Mme BOILOT, Mme FOURNIER, M. GOURBESVILLE, Mme THIRIET, M. MESNARD, Mme BIDAULT.

Excusés : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme GREINER, M. CAMELOT, M. BEAUFRÈRE, M. LOUVIGNÉ, Mme MARIONNEAU LAGRANGE, M. MARCILLY, Mme DERAY .

Le Comité,

Vu les statuts de la Caisse des écoles ;

Considérant la volonté de la Caisse des écoles de mettre en place des ateliers d'initiation à la pratique radiophonique au sein des accueils périscolaires ;

Considérant que la proposition de l'association « l'œil à l'écoute » dont le siège social est situé 54 rue du Moutier à Aubervilliers, répond aux exigences pédagogiques de la Caisse des écoles pour les enfants des accueils de loisirs élémentaires ;

## DÉLIBÈRE

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la convention de mise à disposition d'une mallette pédagogique pour la réalisation et l'animation d'ateliers radiophoniques.

ARTICLE II : Autorise Monsieur le Vice-président de la Caisse des écoles à signer ladite convention, ainsi que tous les documents et actes en résultant.

Pour extrait conforme,  
Charlotte LIBERT-ALBANEL  
Présidente

*Signé*